

# CONTRAT D'ABONNEMENT FACTORIELLES

N ° ABT \_\_\_\_\_

Entre :

RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse 1 : \_\_\_\_\_

Adresse 2 : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Et :

SARL FACTORIELLES

Immeuble "Le Président"

40-42 Avenue Georges Pompidou

69003 LYON

☎ : 04 72 91 54 20

📠 : 04 72 91 54 25

💻 : [info@Factorielles.fr](mailto:info@Factorielles.fr)

388 694 325 RCS LYON

Dossier suivi par :

# CONTENU DE L'ABONNEMENT ET TARIFS

## OUTILS DOCUMENTAIRES ET PRESTATIONS

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ GPS (Guide de la Protection Sociale)</li> <li>▪ Logiciel d'analyse et de diagnostic : X-Péo</li> <li>▪ Alertes Actualité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assistance technique</li> <li>▪ Initiation aux outils (Formation)</li> </ul> |
|--|---|

## PARTIE MODULAIRE : LOGICIELS AU CHOIX SELON LA FORMULE

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Choix du Statut Social</li> <li><input type="checkbox"/> Diagnostic Retraite</li> <li><input type="checkbox"/> Optimum de Rémunération</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Statut du Conjoint</li> <li><input type="checkbox"/> Bonus du Dirigeant</li> <li><input type="checkbox"/> Stratégie Epargne Retraite</li> </ul> |
|---|---|

## OPTION VIDEO-FORMATIONS\*

- Cycle de formations sur les fondamentaux de la protection sociale et alertes actualités

## FORMULES ET TARIFS APPLICABLES jusqu'au 01/10/2010 (Les prix sont indiqués par mois d'abonnement)

	<b>Gamme évolutive :</b> Sans l'option vidéo-formations	<b>Gamme professionnelle :</b> Avec l'option vidéo-formations
Socle + <b>6 logiciels</b> de la partie modulaire	182 € HT	213 € HT
Socle + <b>5 Logiciels</b> de la partie modulaire	163 € HT	194 € HT
Socle + <b>4 logiciels</b> de la partie modulaire	<b>144 € HT</b>	<b>175 € HT</b>
Socle + <b>3 logiciels</b> de la partie modulaire	137 € HT	168 € HT
Socle + <b>2 logiciels</b> de la partie modulaire	118 € HT	149 € HT
Socle + <b>1 logiciel</b> de la partie modulaire	<b>99 € HT</b>	<b>130 € HT</b>
<b>SOCLE (outils documentaires et prestations)</b>	83 € HT	114 € HT

\*L'option vidéo-formations peut être souscrite seule pour la somme de **62 € HT mensuel**

## RECAPITULATIF

CONDITIONS PARTICULIERES :

MONTANT HT DE VOTRE PRELEVEMENT	€ HT
FRAIS D'ENTREE	100 € TTC
DATE D'EFFET SOUHAITEE	... / ... / ...

En cas de contestation ou de litige quelconque notamment sur l'existence ou sur l'exécution du contrat mais sans que cette indication soit limitative le tribunal de commerce de LYON est seul compétent et ce même en cas d'appel en garantie de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

**LE CLIENT ACCEPTE les conditions générales de l'Abonnement Factorielles** (cf. annexe)

Fait à \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_  
 POUR FACTORIELLES POUR LE CLIENT

Nom du signataire  
 Tampon de la société  
 Mention « lu et approuvé »  
 Signature

## CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT FACTORIELLES

### Article 1 – Objet du contrat

- 1.1 Le présent contrat commercial de l'Abonnement Factorielles a pour objet l'accès illimité à une base documentaire relative à la protection sociale, à des logiciels de la gamme Factorielles ainsi qu'à l'exécution de prestations de services (cf. art. 1.3) par Factorielles au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles
- 1.2 Le client a la possibilité d'enrichir son Abonnement Factorielles avec les logiciels à choisir parmi ceux proposés dans la gamme. Il lui en coûtera alors un supplément de prix par mois et par logiciel, tel que fixé dans le tarif en vigueur.
- 1.3 Les prestations de service comprennent :
- La mise à jour automatique de la base documentaire
  - La mise à disposition des nouvelles versions des outils
  - La communication d'un code d'Abonnement permettant d'accéder aux outils loués
  - La fourniture d'un manuel d'utilisation pour chacun des logiciels loués sauf pour les vidéo-formations
  - La possibilité de recomposer le contenu de l'Abonnement Factorielles chaque trimestre – permutation et/ou ajout de nouveaux logiciels à l'exception des séquences des vidéo-formations.
  - L'accès au service d'assistance technique Factorielles pour l'installation de l'Espace Factorielles.
  - L'accès au service d'assistance technique pour la prise en main et l'utilisation des logiciels loués à l'exception des vidéo-formations.
  - La possibilité d'assister à une session d'une ½ journée dédiée à la "seule manipulation des outils" selon un calendrier fixé par Factorielles pour les abonnés aux logiciels. Cette formation doit être réalisée dans un délai de 6 mois à compter de la souscription du premier abonnement.
  - Un **nombre d'installations limité à trois (3)** des logiciels loués et/ou vidéo-formations pour chaque raison sociale mentionnée dans le contrat (cf. CLIENT) et pour la **seule et unique adresse** mentionnée dans le contrat (cf. CLIENT)
- 1.4 Précisions et réserves :
- Factorielles se réserve le droit de fixer le rythme de sortie des nouvelles versions des logiciels loués et des manuels précédemment cités et de nouvelles séquences de vidéo-formations.
  - Le service d'assistance technique vous guide et vous donne des conseils pour résoudre les problèmes directement liés aux logiciels loués. En aucun cas, il n'intervient directement sur votre site.
  - Les heures d'accès de ce service sont les heures d'ouverture de la société Factorielles c'est-à-dire du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H30.
  - Factorielles sera très vigilant à ce que les logiciels loués et vidéo-formations ne soient utilisés que sur un seul et unique site géographique, pour une seule et unique entité juridique. Le client déclare avoir pris connaissance de cette réglementation. Tout abus constituera un délit de contrefaçon dit de piratage passible de poursuites judiciaires.
  - Factorielles se réserve le droit d'annuler, de déplacer ou de modifier la session de formation prévue à l'article 1.3 du présent contrat.
  - Les lieux, dates et heures de ces sessions seront définis par Factorielles.
  - L'utilisation d'outils et/ou vidéo-formations a été conçue pour une installation monoposte. Toutefois, suivant la configuration informatique du client, une installation serveur peut être paramétrée.

- Toute manipulation informatique nécessitant l'intervention de notre partenaire fera l'objet au préalable d'un devis.
- Le client ne pourra pas se prévaloir de l'article 1.3 pour exiger de Factorielles que cette formation lui soit dispensée en un lieu, une date ou une heure qui ne figurerait pas sur le calendrier établi, ni demander une contrepartie au fait qu'il ne puisse assister à aucune des sessions prévues de son fait ou du fait de Factorielles.
- Concernant l'ensemble des autres "prestations de services" préalablement citées, Factorielles se réserve le droit d'enrichir ou de modifier ces prestations.

### Article 2 – Durée du contrat

- 2.1 Le contrat est conclu dès la signature des présentes. La durée minimum obligatoire de l'Abonnement Factorielles est d'un (1) trimestre civil **entier**. Par exception et en fonction du mois de signature, la toute première période d'Abonnement pourra donc être supérieure à un trimestre civil.
- 2.2 Sauf résiliation de la part du client, son Abonnement Factorielles se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une nouvelle période de trois (3) mois.
- 2.3 Pour résilier le contrat, le client devra notifier à Factorielles dans un délai minimum d'un mois avant l'arrivée du terme fixé pour son contrat (cf. tableau), par lettre recommandée avec AR, son intention de ne pas renouveler son Abonnement. Le client pourra néanmoins utiliser son Abonnement jusqu'à l'expiration de la période en cours.

### Article 3 – Modalité d'exécution de l'Abonnement Factorielles

- 3.1 Factorielles met à la disposition du client l'offre telle que définie aux points 1.2 et 1.3 du présent contrat. Tout élément permettant l'accès aux outils est adressé dans les huit jours ouvrés qui suivent la signature du contrat.
- 3.2 A l'issue de chaque trimestre civil, le client a la possibilité de recomposer son Abonnement soit en remplaçant certains de ses logiciels par ceux qu'il aura choisis, soit en augmentant le nombre de logiciels contenu dans son Abonnement initial. Pour cela il devra en informer Factorielles dans un délai minimum d'un mois avant l'arrivée du terme fixé pour son contrat, en retournant le formulaire prévu à cet effet.
- 3.3 Le client s'engage à prévenir Factorielles par lettre recommandée ou par télécopie des modifications intervenues dans sa situation professionnelle ou de ses changements d'adresse.

### Article 4 – Utilisation des logiciels loués et des autres produits

- 4.1 L'utilisation de l'Abonnement Factorielles est strictement réservée au client. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du client.
- 4.2 Les outils composant l'Abonnement Factorielles n'ont pas à être restitués à l'issue du contrat. Toutefois, leur utilisation sera rendue impossible, après la résiliation du contrat.

**Article 5 – Prix et facturation des Abonnements**

- 5.1 Le prix de l'Abonnement Factorielles est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif Factorielles en vigueur ce même jour.
- 5.2 En cas de modification du tarif de l'Abonnement, le client en sera informé au moins 60 jours avant la date du terme de son contrat d'Abonnement. A défaut de résiliation de sa part, le client sera réputé avoir accepté l'augmentation de tarif.
- 5.3 Les modalités de facturation sont les suivantes :
- La facture initiale est adressée, dès activation des codes dans les 30 jours maximum qui suivent la signature du contrat.
  - Les autres factures sont envoyées **chaque début d'année civile**.

**Article 6 – Conditions de règlement des factures**

- 6.1 L'Abonnement Factorielles est trimestriel. Les règlements sont mensuels et s'effectuent **obligatoirement par prélèvements automatiques à compter du 1<sup>er</sup> jour** du mois qui suit la signature du contrat d'Abonnement. Les prélèvements suivants s'effectuent ensuite au premier jour de chaque mois.
- 6.2 Tout défaut de règlement autorise Factorielles à suspendre immédiatement l'exécution de l'Abonnement Factorielles et à prendre toute mesure conservatoire pour sauvegarder ses intérêts, la facturation continuant de plein droit.
- 6.3 En cas d'incidents bancaires du fait du client, les frais supportés par Factorielles seront facturés au client.

**Article 7 – Frais de mise en place de l'Abonnement**

- 7.1 Lors de la mise en place initiale de l'Abonnement Factorielles, une somme forfaitaire et définitive d'un montant fixé par "Factorielles" correspondant aux frais d'inscription doit être versée en sus de son Abonnement par le client.

**Article 8 – Responsabilité de Factorielles**

- 8.1 Factorielles ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour origine des éléments qu'elle ne saurait maîtriser (faits de tiers, faits qui relèvent de la responsabilité du client).
- 8.2 Il appartient au client de prouver les défaillances et les non conformités des logiciels par rapport aux spécifications contenues dans les instructions.
- 8.3 Dans le cas où la responsabilité de Factorielles serait engagée à l'égard du client, le montant des dommages et intérêts auxquels Factorielles pourrait être tenue, quels que soient le montant et la nature du préjudice subi par le client, toutes causes confondues, ne pourrait être supérieur au total de la facturation annuelle émise par Factorielles pour l'exécution du présent contrat d'Abonnement.

**Article 9 – Utilisation des outils loués**

- 9.1 Le client veillera sous sa responsabilité à la bonne utilisation des logiciels, conformément à leur destination et leur manuel d'utilisation. Il établira les contrôles de fonctionnement suffisants et mettra en œuvre les méthodes d'exploitation appropriées.
- 9.2 Les outils comme la base documentaire Factorielles s'adressent à des professionnels et n'ont en aucune manière vocation à se substituer à leur jugement ni à endosser les responsabilités qui sont les leurs. L'exploitation de ces données sous quelque forme que ce soit par le client se fait sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. En conséquence Factorielles ne pourra être mise en cause pour les dommages éventuels directs ou indirects résultant de l'usage et des interprétations que le client fait des documents et informations ainsi mis à sa disposition, de même que des conseils prodigués et des actes qu'il établira lui-même sur le fondement desdits documents. Il appartient au client de souscrire à ses frais les polices d'assurances appropriées.

**Article 10 – Résiliation du contrat à l'initiative de Factorielles**

- 10.1 Factorielles se réserve le droit de rompre le contrat d'Abonnement Factorielles par lettre recommandée avec avis de réception, adressée dans un délai minimum d'un mois avant l'arrivée du terme fixé pour le contrat.

**Article 11 – Rupture du contrat aux torts et griefs du client – Clause pénale**

- 11.1 Dans le cas où le client ne respecterait pas l'un des quelconque engagements qu'il a souscrits (défaut de règlement, copies illicites des outils loués, etc...), le présent contrat sera résilié de plein droit à l'initiative de Factorielles huit jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception au client et demeurée sans effet.
- 11.2 En cas de résiliation du contrat aux torts et griefs du client, celui-ci sera de plein droit redevable, de l'intégralité des échéances dues au titre du contrat en cours.

**TABLEAU DE MISE EN ŒUVRE DE L'ABONNEMENT**

Mois de signature De votre contrat	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
1 <sup>er</sup> terme du contrat (avec ensuite renouvellement tacite trimestriel)	30 JUIN	30 JUIN	30 JUIN	30 SEPT	30 SEPT	30 SEPT	31 DEC	31 DEC	31 DEC	31 MAR	31 MAR	31 MAR
<b>Date limite pour toute modification ou résiliation de l'Abonnement</b>	<b>Le 31 MAI ....</b>			<b>Le 31 AOUT ....</b>			<b>Le 30 NOVEMBRE....</b>			<b>Le 28 FEVRIER.....</b>		





# PARC INFORMATIQUE INSTALLATION STANDARD



Date : ... / ... /...

Afin de faciliter votre installation, merci de compléter précisément ce document, à retourner avec le contrat.

Cabinet : \_\_\_\_\_

Responsable informatique : \_\_\_\_\_

N° Tel (ligne directe) : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

L'installation Standard « **MONOPOSTE** » permet 3 installations PC sur un même site géographique. Le fichier clients de chaque logiciel est donc **personnel** à chaque utilisateur.

Merci de nous indiquer le nom des utilisateurs de « l'Espace Factorielles » qui recevront l'Alerte Actualité :

Nom	Prénom	Adresse Mail

## Système d'exploitation de ou des PC

**Windows** :  2000  2003  XP  Vista  Seven  Autre : \_\_\_\_\_

## Microsoft office

**Pack Office** :  2000  2003  2007  Autre : \_\_\_\_\_

**Logiciels utilisés** :  Excel  Word  Access  PowerPoint

## Sécurité et Internet

**Proxy** :  Logiciel (Isa Serveur) ou autre : \_\_\_\_\_

Matériel (Arkoon) ou autre : \_\_\_\_\_

**Anti-virus** : \_\_\_\_\_

**Connexion Internet**:  Bas débit  ADSL

Si vous désirez installer nos outils dans une autre configuration, merci de contacter votre correspondant Factorielles.

**En fonction de la complexité de certaines configurations informatiques, nous vous informons que certains modes d'installations peuvent engendrer un délai et un coût supplémentaires.**